

Compte Rendu de la Réunion de l'AG de l'AFCP du 16 juin 2022 à Noirmoutiers

I. INTRODUCTION

Martine, présidente de l'AFCP, prend la parole pour effectuer quelques rappels : l'AFCP est une société savante depuis 2001 ayant pour objectif de soutenir la recherche dans tous les domaines de la communication parlée, assurer le lien entre les différentes communautés francophones, favoriser les échanges, aider à la formation des jeunes chercheurs et encourager les différentes activités de recherche sur la parole.

L'AFCP est une branche régionale de l'ISCA (International Speech Communication Association). Son conseil d'administration est élu pour 4 ans est compte 36 membres pour le mandat actuel 2021-2024. Son bureau est élu pour 2 ans (2021-2022) et se compose des membres suivants : M. Adda-Decker, S. Ouni (présidente et vice-président), C. Pillot-Loiseau, C. Fauth (secrétaires), E. Delais-Roussarie, et O. Crouzet (trésoriers).

Il faudra donc organiser des élections au dernier trimestre 2022.

Voici les membres du CA 2021-2024 : (titulaires à gauche, suppléants à droite) :

| 1. M. Adda-Decker | N. Audibert | LPP Paris |
|--|-----------------------|---------------------|
| 2. F. Bougarès | J. Wottawa | LIUM Le Mans |
| Ph. Boula de Mareüil | M. Evrard | LISN (LIMSI) |
| 4. J-F. Bonastre | R. Dufour | LIA Avignon |
| 5. O. Crouzet | N. Vallée | LLING/GIPSA |
| 6. E. Delais-Roussarie | M. Tahon | LLING/LIUM |
| 7. V. Delvaux | B. Harmegnies | IRSTL Mons |
| 8. I. Didirkova | Ch. Dodane | TransCrit/PraxiLing |
| 9. C. Fauth | Y. Laprie | LilPa/LORIA |
| 10. M. Garnier | O. Perrotin | GIPSA Grenoble |
| 11. C. Guinaudeau | I. Vasilescu | LISN (LIMSI) |
| 12. B. Jabaian | C. Fredouille | LIA Avignon |
| 13. D. Lolive | G. Lecorvé | IRISA Rennes |
| 14. J. Mauclair | J. Pinquier | IRIT Toulouse |
| 15. Y. Meynadier | A. Ghio | LPL Aix-en-Provence |
| 16. S. Ouni | V. Colotte | LORIA Nancy |
| 17. C. Pillot-Loiseau | C. Fougeron | LPP Avignon |
| 18. Ch. Savariaux | N. Henrich-Bernardoni | GIPSA |

Les responsabilités de ce CA sont les suivantes :

| Responsabilités | Membres | |
|------------------------------------|--|--|
| Président | Martine Adda-Decker | |
| Président adjoint | Slim Ouni | |
| Trésorière | Elisabeth Delais-Roussarie | |
| Trésorier adjoint | Olivier Crouzet | |
| Secrétaire | Claire Pillot-Loiseau | |
| Secrétaire adjointe | Camille Fauth | |
| Site Web | Corinne Fredouille | |
| Réseaux Sociaux | Julie Mauclair | |
| Bourses | Christophe Savariaux | |
| Prix de thèse | Camille Ginaudeau | |
| Soutien à manifestations | Nathalie Vallée, Elisabeth Delais-Roussarie, Olivier Crouzet | |
| Séminaire AFCP et relations jeunes | Maëva Garnier, Olivier Perrotin, Marc Evrard + Solène | |
| chercheurs | Evain | |

II. BILAN MORAL 2021-2022

1. Adhésions à l'AFCP

Au 1^{er} juin 2022, on compte 165 adhérents dont 36% d'étudiants et 7% hors France. Il y avait 108 adhérents en juin 2020. L'inscription pour adhésion à l'AFCP est conjointe à celle de l'ISCA.

Bien penser à renouveler son adhésion!

Il existe plusieurs changements relatifs au paiement des adhésions pour les agents du CNRS : depuis 2022, le CNRS refuse de payer les adhésions individuelles à l'AFCP de ses agents. Il y a donc de nombreuses adhésions en souffrance. On peut espérer que le CNRS s'aligne sur l'INIRIA qui a créé une liste de sociétés savantes agréées.

La solution à court terme est de passer par d'autres tutelles, prendre des adhésions personnelles ou faire des adhésions institutionnelles grâce à une modification du règlement intérieur (RI). Le prix de l'adhésion institutionnelle dépend du nombre de membres séniors N à inscrire et donne automatiquement droit à N inscriptions d'étudiants gratuits.

Les modifications des tarifs d'inscription portent sur la création du tarif institutionnel et la suppression des tarifs pour les titulaires qui étaient adossés aux revenus.

Pour rappel, les tarifs des adhésions à l'AFCP extraits du RI 2017 sont les suivants :

Tableau récapitulatif des montants d'adhésion et de reversements à l'ISCA.

Dernière révision: Janvier 2017.

| | Revenus | Montant de l'adhésion (1 an)* | Montant de l'adhésion (2 ans)* | Reversement annuel à l'ISCA |
|---|-----------------|-------------------------------------|--------------------------------------|--------------------------------|
| Personne physique - Tarif normal | >10000€/an | 90 | 180 | 35 |
| Personne physique - Tarif moyen | 5000-10000 €/an | 45 | 90 | 22 |
| Personne physique - Tarif réduit | <5000€/an | 30 | 60 | 12 |
| Etudiant | N/A | 30 | 60 | 12 |
| Personne morale (Membre institutionnel) | N/A | 280 | N/A | 140 |
| Membre bienfaiteur | N/A | 420 | N/A | 140 |
| Membre d'honneur** | N/A | 0 | N/A | 0 |

^{*} Voir également "cas particuliers" à la section III

La proposition de modification des types d'adhésion pour 2022 concernant l'adhésion institutionnelle (groupée) est la suivante : on procède à un package à **n** seniors (package n/2n), qui donne doit à **n** adhésions nominative de senior + jusqu'à **n** adhésions d'étudiants. Le coût en

^{**} N'apporte pas d'adhésion conjointe à l'ISCA

La révision du RI à propos des adhésions serait donc la suivante :

| | Revenus | Montant de l'adhésion (1 an)* | Montant de l'adhésion (2 ans)* | Reversement annuel à l'ISC |
|--|-------------------------|-------------------------------------|--------------------------------------|--|
| Personne physique - Tarif normal | | 90 | 180 | 35 |
| Etudiant | N/A | 30 | 60 | 12 |
| 214414111 | | | | |
| Membre institutionnel à n/2n participants*** | N/A | n*110 | n*220 | suivant les adhésions effectives |
| Membre institutionnel à | <mark>N/A</mark> N/A | n*110 420 | n*220 N/A | <mark>adhésions</mark> |

^{*} Voir également "cas particuliers" à la section III

La modification du RI concernant la nouvelle adhésion institutionnelle est adoptée avec deux abstentions.

2. Site web (Corinne Fredouille)

Corinne Fredouille s'occupe du site web parce que l'association est historiquement domiciliée à Avignon. Le courrier arrive également à l'Université d'Avignon sauf les courriers bancaires qui sont envoyés chez les trésoriers.

Une nouveauté tient à l'existence d'un lien vers les actes des JEP (1970-2000), grâce à Robert Espesser qui a océrisé l'ensemble des tables de matières des actes de façon à pouvoir faire des recherches :

http://www.afcp-parole.org/ocerisation-des-tables-des-matieres-des-actes-des-jeps-de-1970-a-2000/

Il contient également une archives des thèses du domaine (http://www.afcp-parole.org/category/actes-et-theses/les-theses-du-domaine-en-ligne-depuis-1994/): un avis est demandé aux nouveaux docteurs d'envoyer leurs manuscrits de thèse, même sans participer au prix de thèse.

Le site Web comprend aussi la vitrine de projets "parole" depuis 2021. Il s'agit d'un nouveau service payant sur le site de l'AFCP, ayant comme objectifs :

- l'augmentation de la visibilité des projets de recherche en cours ou passé
- garder un historique des projets du domaine au cours du temps (archive)
- la diffusion sur les médias sociaux de l'AFCP.

3. Prix et distinctions

L'appel 2022 interviendra à la fin de cette année.

Rappel du principe du prix de thèse (responsable : Camille Guinaudeau) : récompenser une excellente thèse francophone du domaine, dans le but d'un soutien et d'une diffusion des travaux des jeunes chercheurs (site web, JEP, collection Parole et ... 500 euros). Le manuscrit est évalué

^{**} N'apporte pas d'adhésion conjointe à l'ISCA

^{***} permet d'inscrire jusqu'à 2n personnes dont au maximum n personnes à tarif normal. Le montant du reversement à l'ISCA est calculé en fonction des adhésions effectives et suivant les mêmes barèmes que les adhésions individuelles.

par le CA de l'AFCP pour sa qualité scientifique, sa clarté mais aussi le rayonnement du candidat. Le prix est remis aux JEP tous les deux ans.

Les thèses concernées doivent être soutenues entre le 1er janvier et le 31 décembre des deux années précédant les JEP dans un laboratoire francophone, et peuvent être écrites en français ou en anglais. Leur manuscrit doit être déposé sur le site de l'AFCP. Ne pas hésiter à candidater!

Rappel des prix de thèse :

2020 : 2 prix ex œquo :

Fanny Catteau

« Traduire la poésie en langue des signes – L'empreinte prosodique lors du changement de modalité » ; direction : Marion Blondel, Marie-Anne Sallandre, SFL, U. Paris 8

Hannah King

"Seeing is perceiving: The role of the lips in the production and perception of Anglo- English /r/": Direction: Ioana Chitoran, Emmanuel Ferragne; CLILLAC-ARP, U. Paris Cité

2021:

Mathieu Balaguer

« Mesure de l'altération de la communication par analyses automatiques de la parole spontanée après traitement d'un cancer oral ou oropharyngé », Direction : Julien Pinquier, Virginie Woisard, IRIT Toulouse

4. Bourses jeunes chercheurs (Christophe Savariaux)

2020 : 2 demandes, 1 acceptée

2021: 0 demande

2022 : 18 demandes, 18 acceptées dont 17 JEP

Pour rappel 2016 : 50 demandes, 30 acceptées dont 10 JEP ; 2017 : 23 demandes, 15 acceptées ; 2018 : 16 demandes, 15 acceptées dont 12 JEP.

Les conditions sont les suivantes : 200€ pour un colloque en France et 400€ à l'étranger. Cette bourse concerne les jeunes chercheurs (master, doctorants pour post-doc), dont les recherches concernent une thématique parole ou communication parlée, sans regard pour leur nationalité et leur localisation.

Constitution du dossier : CV, lettre de motivation, estimation des frais, attestation de demandes de financement signée, titre de la communication

Le paiement s'effectue après l'événement, sur attestations et factures (hébergement et trajet)

Attention : une seule demande est possible par année.

Le dossier est à envoyer via : http://www.afcp-parole.org/demande-de-bourse/

Pour toute information, consulter le site web et écrire au mail suivant : christophe.savariaux@gipsa-lab.grenoble-inp.fr

5. Relations jeunes chercheurs (Solène Evain)

Besoins exprimés : se rencontrer, mieux connaître les sous-domaines de la parole, et besoins spécifiques suivant ces sous-domaines.

S'est créé un groupe Discord depuis 2021 : https://jcparole.github.io/

Des événements Jeunes Chercheurs sont possibles à organiser : RJCP, écoles, journées de formation (scientifique, communication) ...

Les jeunes chercheurs proposent de se rencontrer en 2023 autour d'un projet interdisciplinaire dont les résultats pourront être présentés lors des prochaines JEP. L'idée est de pouvoir travailler entre jeunes et de faire valider le travail par le comité scientifique.

6. Soutiens à manifestations (Nathalie Vallée, Olivier Crouzet et E. Delais-Roussarie).

Les montants de ces soutiens se situent entre 500 et 1000 euros. En moyenne, sont obtenus 4 soutiens par an pour 2017-2019.

Depuis 2020 ont eu lieu très peu de demandes (COVID): un soutien en 2020 et deux en 2021. Les domaines sont très variés, relevant des STIC, SHS et SVE.

En 2021, les journées de phonétique clinique ont été transformées en séminaire AFCP. La subvention de l'AFCP devait a permis de financer la licence Gathertown.

Remarques: nous avons assisté à une baisse du nombre des demandes alors qu'il y a des soutiens possibles à des manifestations autres que des colloques: ateliers, journées jeunes chercheurs, écoles, etc. Voir le site. Ne pas hésiter à solliciter l'association pour ces soutiens à manifestations, notamment via le lien suivant: http://www.afcp-parole.org/category/soutien-a-lorganisation-de-manifestation/#:~:text=Afin%20de%20stimuler%20de%20de.domaine%20de%20la%20communication%20parl%C3%A9e.

7. Voix et criminalistique (Jean-François Bonastre)

La question autour de l'expertise vocale dans un cadre criminalistique (comparaison de voix) se pose toujours : l'AFCP est présente sur ces questions depuis 2002. En 2020-2021 ont eu lieu les interventions de Jean-François Bonastre et Christine Meunier en tant que "sachants" sur deux procès importants. Depuis peu également, il y a un renforcement des liens entre l'AFCP et le laboratoire de la police scientifique de Lyon (https://www.police-scientifique.com/scpts). Il y a de ce fait une participation à des projets conjoints.

8. Organisation des futures Journées d'Études sur la Parole

Le rôle de l'AFCP est d'assurer la sélection des candidatures, l'accompagnement de l'organisation, et la supervision du comité de programme.

L'appel à candidature pour les JEP 2024 est ouvert, et Toulouse est pressenti pour poser sa candidature. Mohamed Embarki propose d'accueillir une des futures éditions des JEP (2024, 2026...) au Maroc. JEP 2024 sera une édition conjointe avec TALN et RECITAL.

Les informations sur la procédure de candidature seront prochainement diffusées sur le site de l'AFCP et par mail.

Le bilan moral est approuvé à l'unanimité.

II. BILAN FINANCIER 2020 2021

Au 1^{er} janvier 2020, l'association avait43 608,67 euros sur tous les comptes (comptes Epargne et compte courant). Du fait du COVID, il y a eu très peu de mouvements en 2020 et 2021 puisque les

demandes de bourses et de soutien ont été quasiment inexistantes. De même, la majorité des réunions du CA se sont faites à distance.

Au 31 décembre 2021, le solde sur l'ensemble des comptes est donc de 49 876,71 euros. Le surplus par rapport à la situation au début 2020 s'explique par le fait que, malgré le COVID, les adhésions ont continué à se faire, notamment avec la perspective des JEPs, tandis que les dépenses étaient très limitées. Comme de nombreuses dépenses sont à prévoir en 2022, notamment avec l'organisation des JEPs, les bourses, etc., les bénéfices engrangés sur 2020 et 2021 (soit plus de 6200 euros) sont au bon augure, mais n'empêchent pas de réfléchir à la façon de récolter des fonds. A ce titre, le projet Vitrine pourrait être une piste.

⇒ En conclusion, la situation financière actuelle est rassurante, d'autant que l'association ne semble pas avoir souffert du covid et des JEPs en ligne et gratuites de 2020. En effet, les adhésions ont continué à être prises sur la période.

Un dernier point a été évoqué en lien avec les comptes Epargne de l'Association. Un compte CCP existe, mais sans que personne n'y ait accès. Les trésoriers vont essayer de le fermer et de centraliser tous les comptes sur la Société Générale.

Le bilan financier est approuvé à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 18h37.